

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET 2020
Explicatif

Afin de prendre en compte dans l'actif du Syndicat le petit parc instrumental cédé à l'euro symbolique par la ville de Lure en 2018, il convient de passer les écritures suivantes :

Opérations patrimoniales

Afin de prendre en compte dans l'actif du Syndicat le petit parc instrumental cédé à l'euro symbolique par la ville de Lure, gratuitement par la ville de Luxeuil-les-Bains et la Communauté de communes du Val de Gray en 2018, il est nécessaire de prendre en compte pour sa valeur nette comptable le petit parc instrumental dans le patrimoine du Syndicat.

Valeur petit parc instrumental Ville de Lure (propriétaire des instruments cédés) :

| | |
|---------------------------|------------|
| Valeur historique du parc | 28 149.00€ |
| Amortissements effectués | 26 068.00€ |
| Valeur nette comptable | 2 081.00€ |

Compte-tenu de la cession à un euro, il est nécessaire d'inscrire en dépenses et recettes, la différence entre la valeur nette comptable du parc instrumental et l'euro symbolique réglé au titre de la cession pour la Ville de Lure, soit 2 080 €.

Valeur petit parc instrumental Ville de Luxeuil-les-Bains :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Valeur d'achat du parc inventorié | 9 453,70 € |
| Amortissements effectués | 8 890.70 € |
| Valeur nette comptable | 563.00 € |

Compte-tenu de la cession gratuite par la Ville de Luxeuil-les-Bains, il est nécessaire d'inscrire en dépenses et recettes, le montant total de la valeur nette comptable du parc instrumental inventorié, soit 563 €.

Cette même opération sera réalisée pour la CC du Val de Gray, qui a également cédé son petit parc gratuitement, dès que les informations nécessaires auront été produites.

| Crédits gérés hors AP/CP | Chapitre | Proposé DM1 2020 | |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| | | Dépenses | Recettes |
| Investissement | | | |
| <u>Opération cessions gratuites ou acquisitions à l'euro symbolique</u> | | | |
| – Instruments de musique Mobilier divers | 041-2188 | 2 643,00 € | |
| Subvention émanant d'une commune | 041-13141 | | 2 643,00 € |
| | Total | 2 643,00 € | 2 643,00 € |

La même opération devra être réalisée pour le petit parc instrumental de la Communauté de communes du Val de Gray, dès communication des éléments chiffrés.